

Annexe Tarifs et Limites

Des tarifs et des limites raisonnables pour tous

Les limites et frais d'usage présentés dans cette Annexe s'appliquent à l'ensemble des opérations effectuées sur le Compte de paiement du Client indépendamment de l'Application Sumeria utilisée. Ils sont facturés et prélevés par Lydia Solutions (selon les cas) directement sur son compte, en application des conditions contractuelles souscrites par le Client.

Les présentes entrent en vigueur à compter du 24 avril 2026, elles annulent et remplacent toutes les versions précédentes ayant le même objet qui liaient les Parties. La version précédente de l'Annexe Tarifs et Limites est consultable à l'adresse suivante : <https://sumeria.eu/fondamentaux/tarifs-limites-24-04-2026/>.

1. Les Cartes et les Offres Sumeria

1.1 Les Cartes Sumeria

1.1.1 Tarifs Offres Cartes

	Carte Basique	Carte Standard	Carte Noire
Cotisation mensuelle	Gratuite	4,99 € ⁽¹⁾	10,99 € ⁽¹⁾
⁽¹⁾ Réduction immédiate de deux mois de cotisation pour un paiement annuel soit 49,90 €/an pour la Carte Standard, ou 109,90 €/an pour la Carte Noire.			
Durée d'engagement minimum	Sans engagement	3 mois	12 mois
Carte physique	Gratuite (frais d'envoi de 5 €)	Gratuite (frais d'envoi de 7 € à partir de la deuxième carte)	Gratuite (frais d'envoi de 9 € à partir de la deuxième carte)

1.1.2 Fonctionnalités des Offres Cartes

	Carte Basique	Carte Standard	Carte Noire
Rendez-vous téléphonique avec un conseiller	Non inclus	Inclus	Inclus
Assurances et assistance	Non inclus	Non inclus	Inclus
Service de conciergerie	Non inclus	Non inclus	Inclus

1.1.3 Plafonds Cartes

	Carte Basique	Carte Standard	Carte Noire
Somme des paiements et retraits par carte par mois	Jusqu'à 2 000 €	Jusqu'à 6 000 €	Jusqu'à 25 000 €
Nombre de retraits au distributeur par mois ⁽²⁾	3 retraits gratuits	6 retraits gratuits	6 retraits gratuits

Somme des retraits au distributeur par mois ⁽³⁾	Gratuit jusqu'à 250 €	Gratuit jusqu'à 800 €	Gratuit jusqu'à 1 000 €
Nombre de cartes physiques actives en simultané	2	3	3
Nombre de cartes virtuelles non éphémères actives en simultané	5	10	10

⁽²⁾ 2 % de commission au-delà. Les Clients ne seront pas autorisés à effectuer plus de 50 retraits au distributeur par mois.

⁽³⁾ 2 % de commission au-delà. Les Clients ne seront pas autorisés à retirer plus de 2 000 € par mois au distributeur pour les Clients détenteurs d'une Carte Basique, et pas plus de 5 000 € pour les Clients détenteurs d'une Carte Standard ou d'une Carte Noire.

20 cartes virtuelles créées gratuitement par mois. Au-delà, facturé 0,50 € par carte supplémentaire.

4 cartes physiques peuvent être commandées chaque mois maximum.

1.2 Les Offres Sumeria

1.2.1 Tarifs

	Sumeria	Sumeria+
Abonnement mensuel pour les plus de 25 ans	Gratuit ⁽⁴⁾	4,99 € ⁽⁵⁾
Abonnement mensuel pour les clients 18 – 25 ans	Gratuit ⁽⁴⁾	2 € ⁽⁵⁾

L'abonnement Sumeria est sans engagement. Pour l'abonnement Sumeria+, le Client s'engage pour une durée de 6 mois (y compris si l'abonnement est couplé avec la Carte Standard), ou de 12 mois si l'abonnement est couplé avec la Carte Noire.

⁽⁴⁾ 3 € par mois si le Client ne bénéficie d'aucune Offre payante et que son Compte de paiement n'a fait l'objet d'aucune Opération Éligible au cours des deux (2) derniers mois calendaires. Ces frais ne se cumulent pas avec les frais applicables aux comptes inactifs prévus par la Loi Eckert. Par "Opération Éligible", il est entendu : (i) tout Virement (entrant ou sortant) depuis ou vers le Compte de paiement, (ii) tout prélèvement débitant le Compte de paiement, (iii) les opérations de paiement réalisées avec une Carte associée au Compte de paiement, ainsi que (iv) toute opération de flux financier sur le compte d'investissement rattaché au Compte de paiement. Sont exclues des Opérations Éligibles : tout transfert entre utilisateurs ainsi que toute opération de retrait vers un compte externe en lien avec l'offre Lydia.

⁽⁵⁾ Réduction immédiate de deux mois d'abonnement pour un abonnement annuel soit 49,90 €/an pour Sumeria+.

Pour Sumeria+ couplé avec la Carte Standard : 79,90 €/an (ou 7,99 €/mois). Pour Sumeria+ couplé avec la Carte Noire : 139,90 €/an (ou 13,99 €/mois).

Pour les 18-25 ans : 2 €/mois uniquement pour Sumeria+. Même prix que pour les plus de 25 ans en cas de couplage de Sumeria+ avec la Carte Standard ou la Carte Noire, le prix de l'abonnement annuel précité sera appliqué.

1.2.2 Fonctionnalités

	Sumeria	Sumeria+
Service Client dédié Sumeria+	Non inclus	Inclus
Porte-monnaie de suivi budgétaire	Non inclus	Inclus
Porte-monnaie de suivi d'objectif à atteindre	Non inclus	Inclus
Arrondi des paiements carte au profit d'un Porte-monnaie (6)	Non inclus	Inclus
Graphiques de suivi des dépenses	Non inclus	Inclus
Catégorisation des dépenses	Non inclus	Inclus
Widget de consultation des soldes	Non inclus	Inclus

⁽⁶⁾ À l'euro supérieur

2. L'Offre Lydia

L'offre Lydia est gratuite et sans engagement, dans les limites décrites à l'[Annexe Tarifs et Limites de l'offre Lydia](#).

3. Tarifs et Limites applicables

Les frais et cotisations de la présente Annexe s'appliquent avec un minimum de commission de 0,10 €, sauf pour les retraits au distributeur où le minimum est de 1 €. Si une opération fait dépasser plusieurs limites, seule la limite engendrant les frais les plus élevés s'applique.

Frais d'incidents :

- Au-delà de 1 prélèvement automatique rejeté par mois, chaque rejet supplémentaire est facturé 7 €.
- Au-delà de 5 paiements par Carte refusés par mois, chaque refus supplémentaire est facturé 0,90 €.

Autres frais :

- 2,5 % de commission sur la somme rechargée au-delà de 250 € par mois par cartes externes ;
- 2,5 % de commission sur les fonds collectés via formulaire de paiement carte bancaire ;
- 30 € de frais de dossier par transaction sur Carte contestée, au-delà de 10 oppositions sur 12 mois ;
- 99 € de frais de gestion en cas d'utilisation irrégulière des services, en contradiction avec les conditions contractuelles ;
- 100 € de frais par saisie-attribution et 10 % de la somme due au Trésor Public dans la limite d'un plafond de 100 € par saisie administrative à tiers détenteur (dans la limite des soldes disponibles sur tous les comptes détenus par le client) ;
- Frais pour saisie inopérante : 50 € par saisie-attribution et 10 % de la somme due au Trésor Public dans la limite d'un plafond de 50 € par saisie administrative à tiers détenteur (dans la limite des soldes disponibles sur tous les comptes détenus par le client) ;
- 30 € de frais maximum par an, en cas d'inactivité pendant 12 mois consécutifs au sens de la loi Eckert (dans la limite des soldes disponibles sur tous les comptes détenus par le Client).

Les Clients dont l'identité n'a pas été vérifiée sont soumis aux limites prévues par l'article R. 561-14-1-1 du Code monétaire et financier, ou à tout moment des limites supplémentaires ou plus restrictives pouvant être appliquées par Lydia Solutions.

Des limites de sécurité et de conformité peuvent également être appliquées afin de prévenir une utilisation risquée, abusive, frauduleuse et/ou illégale des services de Lydia Solutions.